



DEPARTEMENT DE L'EURE
INTERCO NORMANDIE SUD EURE
84 Rue du Canon
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

N° D2021 - 281

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 08 Décembre 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 71

Présents : 45

Pouvoirs : 9

Votants : 54

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt et un, le 08 décembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 02 décembre 2021, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Damville -MESNILS SUR ITON, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOULOGNE

Etaient présents :

MMS. Claude AMIGON. Philippe BACCARO. Laurent BAISSAS. Yves BARES (Suppléant de Mme COMPAGNON). Véronique BAUDOIN. Mohamed BENSALAH. Jean-Luc BODEY. Nicole BOUCHER. Richard BOUCHERIE. Jean-Luc BOULOGNE. Emmanuel BOURLON DE ROUVRE. Patrick BRAULT. Jean-Luc BRISSET. Damien BRUNET. Gilles CHATEAUGIRON. Michèle CHAUVIERE. Gérard CHERON. Sylvie CORMIER. Raymond CORNET. Jocelyne DE TOMASI. Sophie DELHOME. Annie DEPRESLE. Gérard DERYCKE. Geneviève DHEYGERS. Aurélien DOUBLET. Marie-Claude FRANCHET. Michel GRUDE. Denis GUITTON. Jean-Claude LANOS. Xavier LEBON. Delphine LEPELTIER. Frédéric MALHERBE (Suppléant de Mr NOEL). Marc MORIERE. Nathalie NOEL. Michel OSMOND. Alain PETITBON. Alexandre POURVU. Jules PRIVE. Jean-Claude PROVOST. Lydie REBER. Frédéric REY. Thierry ROMERO. Michel SAMON. Jean-Claude SURMULET. Chantal TOPART.

Excusés :

MMS. Colette BONNARD (Pouvoir à M. DERYCKE) Vincent BONTE (Pouvoir à Mme LEPELTIER) Patrice BOUDEYRON (Pouvoir à M. OSMOND) Françoise BULARD (Pouvoir à M. CHERON) Maryvonne CHOISSELET (Pouvoir à M. LEBON) Géraldine DUMOUTIER. Nathalie GICQUIAUD (Pouvoir à Mme DEPRESLE) Fabien GOUTTEFARDE. Sébastien JOUSSET. Claude LAINE (Pouvoir à M. BRUNET) Fabienne LEFORT (Pouvoir à M. BAISSAS). Pauline MOUTONNET (Pouvoir à Mme DELHOME). Eric WOHLSCHLEGEL

Absents :

MMS. Max AUFFRET. Hélène BIQUET. Charles DE SELLE DE BEAUCHAMP. Catherine DESNOS. Noëlla ENAUX. Michel GOSSET. Jacqueline GOUGIS. Denis LOUVARD. Pascale MARTIN. Geneviève SAS.

Secrétaire de Séance : Marc MORIERE

FINANCES : Antenne Santé de la Neuve Lyre : demande de financement 2022 au titre de la DETR (Dotation globale d'équipement) DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)

La Préfecture de l'Eure a lancé le 29 octobre 2021 un appel à projet concernant les Dotations DETR et DSIL (programme 2022). La date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 17 décembre 2021.

Dans un souci de bonne gestion des finances publiques, il est essentiel que les dossiers déposés portent sur des opérations ayant fait l'objet d'une réflexion préalable et prêtes à démarrer dès 2022.

Dans le cadre des travaux de la Commission Santé, il a été jugé que la lutte contre la désertification médicale constitue une problématique prioritaire sur notre territoire, notamment sur la commune de la Neuve dans le cadre de la création du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire Conches-Lyre



La création d'une Antenne Santé à la Neuve-Lyre fait partie de la programmation visant à maintenir l'offre médicale et paramédicale sur notre territoire. Le lieu de réalisation a été déterminée en concertation avec la commune de la Neuve-Lyre. Il s'agit du local annexe de l'ancienne gendarmerie, située en plein cœur de bourg.

Différentes esquisses (rénovation + surélévation, rénovation + extension, démolition/reconstruction) ont été présentées par le maître d'œuvre avec des estimations financières correspondantes.

Il en est ressorti que l'hypothèse la plus réaliste et raisonnable est celle de la rénovation + surélévation.

Celle-ci prévoit ainsi la création de 4 cabinets, d'un logement, d'une salle de pause, de toilettes et d'un accueil/salle d'attente commun pour une surface totale de 178 m².

Vu l'avis favorable de la Commission Santé en date du 12 Février 2021 ;

Considérant que la création d'une Antenne de Santé à la Neuve Lyre rentre dans le cadre des priorités de l'appel à projets DETR/DSIL 2022 ;

Considérant qu'en l'état actuel des études, le cout total de l'opération s'élève à un montant total estimé à 500 000 € HT

Considérant le plan de financement présenté :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux	399 000 €	DETR/DSIL	182 000 €
Études	17 000 €	Région (Contrat de territoire)	50 000 €
Maitrise d'œuvre	40 000 €	LOYERS sur 15 ans	210 000 €
Frais annexes	44 000 €		
		Autofinancement (20 % du reste à charge)	58 000 €
TOTAL DEPENSES HT	500 000 €	TOTAL RECETTES	500 000 €

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 17 novembre 2021 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau du 1^{er} décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **EMET un avis favorable** sur le projet de création d'une Antenne de Santé à la Neuve-Lyre ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de l'appel à projets DETR/DSIL pour l'année 2022 - soit 40 % des dépenses HT estimées.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande de subvention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 14 DEC. 2021



Le Président
Jean-Luc BOULOGNE